



## BON DE COMMANDE POUR UN COMPOSTEUR

# Réduire et valoriser ses déchets avec le COMPOSTAGE INDIVIDUEL

### Le compostage : pourquoi ? comment ?

Nos poubelles sont composées d'environ 30% de déchets organiques (déchets végétaux, et épluchures notamment) : au lieu d'être incinérés, ils peuvent être compostés. Vous pourrez ensuite les utiliser comme engrais naturel, de qualité et gratuit.

Pour composter vous-même vos déchets organiques, la Communauté de la Riviera Française vous propose d'acquérir un composteur individuel au tarif aidé de 10€ (modèle 400 litres - ou 15€ pour le modèle 600 litres).

NB : le tarif aidé est accordé dans le cadre de l'achat d'un composteur par foyer. En cas d'acquisition de composteurs supplémentaires, ceux-ci seront facturés 45€ pour le modèle 400 litres et 70€ pour le modèle 600 litres.

### Comment obtenir un composteur ?

1. Complétez le bon de commande ci-dessous, sans oublier de préciser le lieu de retrait du composteur.
2. Joignez un **justificatif de domicile** (moins de 3 mois) au nom et à l'adresse du demandeur ainsi qu'un **justificatif d'identité**.
3. Remplissez votre chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.
4. Envoyez le tout au Service Environnement de la Communauté de la Riviera Française.



Les **aides financières** relatives aux **composteurs** et aux **lombricomposteurs** ne sont **pas cumulables**.

Vous recevrez par courrier postal, sous quinzaine, un bon d'enlèvement nominatif à échanger lors du retrait de votre composteur.



**A retourner à la Communauté de la Riviera Française – Service Environnement – 16, rue Villarey – 06500 MENTON**

## BON DE COMMANDE POUR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Nom ..... Prénom.....

Adresse .....

code postal ..... Commune .....

N° de téléphone ..... Email .....

### Désignation

### Montant unitaire

|                                |  |      |
|--------------------------------|--|------|
| Composteur 400 litres          | hauteur 945 mm x largeur 800 mm x profondeur 800 mm - 0,64 m <sup>2</sup> – 15 kg  | 10 € |
| Kit extension 400 à 600 litres | hauteur 1010 mm x largeur 980 mm x profondeur 980 mm - 0,96 m <sup>2</sup> – 20 kg | 5 €  |

Je joins un chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant total de : €

### Je souhaite retirer mon composteur :

- à la déchèterie de Menton
- à la déchèterie de Sospel
- à la déchèterie de Tende
- à la déchèterie de Roquebrune-Cap-Martin
- à la déchèterie de La Turbie
- au Service Technique de la Mairie de Breil-sur-Roya

**Matériaux** : Polypropylène recyclé et recyclable, stabilisé aux UV

**Assemblage** : par vis traitées anti-corrosion, 3 vis par pan

### Dimensions des colis :

Composteur 400 L : 935 mm x 600 mm x 225 mm  
+ Kit extension 600 L : 910 mm x 310 mm x 160 mm

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la **Communauté de la Riviera Française**.

Elles sont conservées pendant **10 ans**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le **responsable RGPD** à l'adresse mail [rgpd@carf.fr](mailto:rgpd@carf.fr).



## Les qualités du compost 100% naturel 100% gratuit

Le compost est un fertilisant naturel : il contient azote, phosphore, potasse, calcium, magnésium, et autres oligoéléments. Au-delà de ses qualités nutritives, le compost, en tant qu'amendement naturel, améliore aussi la structure des sols : il retient l'eau et favorise la présence d'êtres vivants et de micro-organismes indispensables à l'aération et l'assainissement de la terre.

## Le compostage individuel

### Au jardin

Le compost est étalé sur le sol et est incorporé par griffage/binage dans les 5-10 premiers centimètres du sol. Il peut être appliqué mi-mûr en début d'hiver, il continuera alors lentement sa maturation, ou mûr au début de printemps. Par son apport, la "vie du sol" va être réactivée et entretenue, il ne sera même plus nécessaire de bêcher le potager.

Le compost peut aussi être réparti en paillis de +/- 2 cm d'épaisseur au pied des légumes à fruit (tomates, concombres, potirons, fraisières, etc.).

### Culture en pot et en jardinière

Mélanger le compost avec de la terre de jardin et du terreau dans les proportions suivantes : 1/3 de compost, 1/3 de terre, 1/3 de sable ou de terreau du commerce.

Pour remplir d'anciennes jardinières qui ont déjà reçu du compost : apporter 20% de compost supplémentaire.

Informations complémentaires sur le site de l'Ademe : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/5-regles-reussir-compost>

## Je mets des apports en morceaux, variés, équilibrés et avec bon sens

### Sans hésiter

- > Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- > Les déchets de jardin, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage (tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.
- > Certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

### Modérément ou avec précaution

- > Les déchets très ligneux ou durs (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) : parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.
- > Les mauvaises herbes : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.
- > La viande : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux.
- > Les coquillages et les coquilles d'œufs : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
- > Les végétaux malades : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Le compost peut alors entraîner la propagation des maladies.

### A ne jamais mettre dans le compost

- > Les produits synthétiques non biodégradables : verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...
- > Les couches-culottes : elles ne sont pas entièrement biodégradables.
- > Les bois vernis ou peints : les bois de menuiserie ou de char-pente, presque toujours traités chimiquement.
- > Les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale. N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.



Pour obtenir **un bon compost homogène**  
Pensez à le brasser régulièrement



Près de 1 million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France. Le seul brûlage des déchets verts (feuilles mortes, tontes, tailles, résidus d'élagage, déchets d'entretien de massifs, de jardin) d'un ménage vivant en habitat pavillonnaire (soit environ 50 kg par an en moyenne<sup>1</sup>) émet autant de particules fines que leur voiture diesel pour 13 000 km parcourus !

1. Source : Guide ADEME 2018 « Alternatives au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent »

Ce brûlage est interdit par la circulaire du 18 novembre 2011.  
Texte du 18/11/2011, paru au Bulletin Officiel le 25/12/2011.

### Les biodéchets des ménages

Il s'agit des déchets de cuisine des particuliers, essentiellement des épluchures ou des restes de repas, ainsi que les déchets de jardin.

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO<sub>2</sub> (pas de déplacement de la matière).

